

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mai, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent PELLERIN

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/05/2025

Membres présents : Messieurs et Mesdames Cyril DELGOULET, Laurent PELLERIN, Yvon PICHON, Sandrine GERAUD, Christophe AUREJAC, Georgette RAFFAILLAC, Robert LEYMARIE, Daniel LACOMBE, Arnaud BIGEAT, Isabelle BOTERF

Absent excusé : M. Mathias NAVALON

Secrétaire de séance : M. YVON PICHON

Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal
- 3- Délibération travaux voirie 2025
- 4- Délibération choix entreprise travaux routiers de la Gelade
- 5- Délibération emprunt voirie La Gelade
- 6- Délibération adressage chemin de Courty
- 7- Délibération décision modificative budgétaire
- 8- Délibération virement de crédits voirie
- 9- Délibération participation séjour à la mer pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs
- 10- Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations
- 11- Questions diverses.

1) Secrétaire de séance

Monsieur Yvon PICHON a été désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 14 avril 2025.

Le PV a été adopté à l'unanimité.

3) Délibération travaux voirie 2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a consulté trois entreprises pour les travaux de voirie 2025. Les trois entreprises ont fait une offre. Monsieur le Maire donne connaissance au conseil des offres, la moins disante est celle de l'entreprise LAGARDE et LARONZE. Le programme voirie 2025 concernera les secteurs suivants : route de la Fournerie, route de Farcial, route de Bosredon, route du Mas, les Dugots, La Mothe, route des Trigalets.

4) *Délibération choix entreprise voirie la Gelade*

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a consulté quatre entreprises pour les travaux de voirie de la Gelade. En effet, la voie communale de la Gelade a subi un glissement de terrain suite aux intempéries du 20 au 21 avril 2025. Cette voie a été fermée à la circulation.

Il est nécessaire de rouvrir rapidement cette voie à la circulation car celle-ci est très empruntée. Deux entreprises ont fait une offre.

Mr le Maire donne connaissance au conseil des offres, la moins disante est celle de l'entreprise TCTP située ZA du Rousset à Azerat.

Il propose de confier ces travaux à l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise TCTP, avec un montant de travaux HT de 62 158.85 et 74 590.62 € TTC.

5) Délibération emprunt voirie La Gelade

Monsieur le maire indique que les travaux de la Gelade n'étant pas prévus au budget, il est nécessaire de contracter un emprunt pour les financer. 3 banques ont été consultées. C'est le crédit mutuel, banque moins disante, de Terrasson qui a été retenu pour un emprunt à taux fixe de 2.71 % sur 5 ans.

6) Délibération adressage chemin de Courty

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une délibération a été prise le 2/07/2024 pour renommer l'ensemble des lieux dits de la commune de Villac pour être en conformité avec les nouvelles normes d'adressage des communes. Il indique au conseil que pour le lieu-dit Courty, celui-ci sera désormais nommé chemin de Courty.

7) Délibération décision modificative budgétaire

Considérant que certaines modifications d'équipement sont amortissables quel que soit l'importance de la collectivité, il y a lieu de procéder à la modification budgétaire suivante :

Intitulé des comptes	Dépenses de fonctionnement		Recette de fonctionnement	
	Comptes	Montants	comptes	Montants
Chapitre 023		- 4 400		
Chapitre 042	6811	+ 4 400		
Total		0		

Intitulé des comptes	Dépenses d'investissement		Recette d'investissement	
	Comptes	Montants	comptes	Montants
Chapitre 021				- 4 400
Chapitre 040			28046	+ 3 985
Chapitre 040			280422	+ 415
Total				0

8) Délibération virement de crédits voirie

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu d'aménager un parking à côté de la boulangerie et de réaliser des travaux de voirie sur le secteur de Dagnac, il propose la modification budgétaire suivante :

Intitulé des comptes	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits alloués	
	Comptes	Montants	comptes	Montants
Opérations voirie N°100			2151	+ 16 000 €
Opérations acquisitions immobilières N°88	21318	- 16 000		
Total		- 16 000 €		+ 16 000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce virement de crédits.

9) Délibération participation séjour à la mer pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande de subvention du centre aéré Léo Lagrange pour un enfant villacois pour un voyage au bord de la mer organisé par le centre aéré en juillet 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune décide de verser une subvention d'un montant de **100 €**

10) Décisions du Maire prises dans le cadre des délégations

- achat d'un miroir de sécurité routière
- Réalisation d'une traversée de route sur le secteur de Dagnac et aménagement du parking à côté de la boulangerie

11) Questions diverses

Monsieur le Maire indique que Monsieur Aris Salviat a proposé de céder à la mairie 2 parcelles en contre bas de la Gelade, parcelles concernées par le glissement de terrain à 1 € symbolique. Un RDV doit être pris avec le notaire.

Fête de Villac : le conseil municipal cale les mises au point de la fête.

Festival elle'fest : des membres du conseil se sont proposés pour organiser un verre de l'amitié à l'occasion du festival.

Séance levée à 22h13

Le Maire

Laurent PELLERIN

Le secrétaire

Yvon PICHON